



Projet de charte d'engagements et de bonnes pratiques d'usage des produits phytopharmaceutiques à La Réunion

Synthèse de consultation publique

Conformément aux dispositions de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, le projet de charte d'engagements et de bonnes pratiques d'usage des produits phytopharmaceutiques à La Réunion a été mis en consultation du public du 14 octobre au 3 novembre 2022 inclus pour une durée de 21 jours sur les sites internet de la préfecture et de la DAAF.

Les avis au public par voie de presse ont été publiés le 29 septembre 2022 dans le Quotidien de La Réunion et dans le JIR afin de recueillir les observations et propositions du public par voie dématérialisée et par courrier postal.

Un affichage de cet avis a également réalisé à la préfecture de La Réunion et dans les sous-préfectures de Saint-Benoît, Saint-Paul et Saint-Pierre.

Aucune observation et proposition n'a été transmise par courriel ou courrier dans le délai imparti.

Aucune consultation en préfecture et à la DAAF du dossier mis à disposition n'a été sollicitée, ni aucune demande de renseignements n'a été effectuée.

En conclusion, au terme de la consultation, il a été constaté qu'aucune contribution du public n'a été déposée. Dès lors, la charte proposée par la Chambre d'agriculture peut être adoptée par arrêté préfectoral sans modification particulière.